



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 95498

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la décentralisation des infrastructures aéroportuaires. Au 1er janvier 2007, la propriété de 151 aéroports français, à vocation locale ou régionale, sera transférée aux collectivités ou groupements de collectivités territoriales ayant manifesté leur intérêt en déposant une candidature. Cette évolution est parfaitement justifiée, puisqu'une grande partie des aéroports de proximité est portée financièrement par les collectivités territoriales. Toutefois, seule une dizaine d'aéroports régionaux présentent des comptes d'exploitation à l'équilibre. Le reste, c'est-à-dire la grande majorité, se scinde en deux catégories : d'un côté, la vingtaine d'aéroports qui ne perdent pas d'argent ; de l'autre, ceux qui vivent grâce à des subventions, notamment les infrastructures qui bénéficient du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien car ils assurent des fonctions de désenclavement. Au total, la bonne santé des aéroports de proximité reste fragile, et le taux de croissance de nos aéroports est le plus faible d'Europe. Aussi, il le prie de bien vouloir lui préciser sa position et ses intentions relativement à cette thématique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95498

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mai 2006, page 5636